EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

TPBF 6.60% 2026-2031 **TPBF 6.75% 2026-2033** **TPBF 7% 2026-2036**

MONTANT DE L'OPÉRATION

100 Milliards de FCFA

INVESTISSEZ
DANS LE DÉVELOPPEMENT
DU BURKINA FASO

NOTE D'INFORMATION

Période de souscription

DU 12 AU 30 octobre 2026

PRIX DE L'OBLIGATION
10 000F CFA



Structure : 3 tranches

EMISSION A	EMISSION B	EMISSION C
40 MILLIARDS	30 MILLIARDS	30 MILLIARDS
TAUX D'INTÉRÊT 6,60%	TAUX D'INTÉRÊT 6,75%	TAUX D'INTÉRÊT 7%
5 ANS	7 ANS	10 ANS

*exonérés de tout impôt pour les investisseurs résidents au Burkina

EMETTEUR

TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

CONSORTIUM

Coris Bourse
L'Excellence au service du rendement

S.B.I.F.
SOCIETE DE BOURSE

SA2IF

IFI

Syndicat de placement

BENIN : Africa Bourse, AGI, BIIC Financial Services (BFS), SGI Benin, United Capital for Africa / BURKINA FASO : Coris Bourse, Image Finances Internationales, SA2IF, SBIF/ COTE D'IVOIRE : Africaine de bourse, Atlantique Finances, Attijari Securities West Africa (ASWA), BICI Bourse, BNI Finances, BOA Capital Securities, BRIDGE Securities, BSIC CAPITAL, EDC Investment Corporation (EIC), Hudson & CIE, Kerales Finances, MAC AFRICAN SGI, NSIA Capital, Phoenix Capital Management, Sirius Capital, SGCSWA, Matha Securities, ORAGROUP Securities, Gek Capital, Mansa Capital, One Africa Market Côte d'Ivoire / MALI : CIFA Bourse, SGI Mali , Global Capital / NIGER : SGI Niger / SENEGAL : ABCO Bourse, CGF Bourse, Everest Finance, IMPAXIS Securities, Finance Gestion et Intermédiation, Invictus Capital Finance / TOGO : SGI Togo

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous les numéros : EE/26-23 ; EE/26-24 et EE/26-25 du 07/10/2026

TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

TPBF 6.60% 2026-2031 TPBF 6.75% 2026-2033 TPBF 7% 2026-2036

MONTANT DE L'OPÉRATION
cent milliards (100 000 000 000) FCFA

EMISSION A TPBF 6,60% 2026-2031
Portant émission de 4 000 000 obligations d'une valeur de 10 000 FCFA

EMISSION B TPBF 6,75% 2026-2033
Portant émission de 3 000 000 obligations d'une valeur de 10 000 FCFA

EMISSION C TPBF 7,00% 2026-2036
Portant émission de 3 000 000 obligations d'une valeur de 10 000 FCFA

EMETTEUR

TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

CONSORTIUM

Coris Bourse
L'Excellence au service du rendement

S.B.I.F.
SOCIETE DE BOURSE

SA2IF

IFI

Syndicat de placement

BENIN : Africa Bourse, AGI, BIIC Financial Services (BFS), SGI Benin, United Capital for Africa / BURKINA FASO : Coris Bourse, Image Finances Internationales, SA2IF, SBIF/ COTE D'IVOIRE : Africaine de bourse, Atlantique Finances, Attijari Securities West Africa (ASWA), BICI Bourse, BNI Finances, BOA Capital Securities, BRIDGE Securities, BSIC CAPITAL, EDC Investment Corporation (EIC), Hudson & CIE, Kerales Finances, MAC AFRICAN SGI, NSIA Capital, Phoenix Capital Management, Sirius Capital, SGCSWA, Matha Securities, ORAGROUP Securities, Gek Capital, Mansa Capital, One Africa Market Côte d'Ivoire / MALI : CIFA Bourse, SGI Mali , Global Capital / NIGER : SGI Niger / SENEGAL : ABCO Bourse, CGF Bourse, Everest Finance, IMPAXIS Securities, Finance Gestion et Intermédiation, Invictus Capital Finance / TOGO : SGI Togo

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous les numéros : EE/26-23 ; EE/26-24 et EE/26-25 du 07/10/2026



SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS 7
AVERTISSEMENT 8
PREAMBULE 9

CHAPITRE 1 -ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION 11

1.1. ATTESTATION DE L'EMETTEUR 12
1.2. POLITIQUE D'INFORMATION 13

CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION 15

2.1 CADRE DE L'ÉMISSION 16
2.2 CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION 17
2.3 TABLEAUX D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT 15
2.4 MODALITES DE SOUSCRIPTION 17
2.5 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ETAT DU BURKINA SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE l'UEMOA 17

CHAPITRE 3-ENVIRONNEMENT POLITIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIER 20

3.1. ÉVOLUTIONS RÉCENTES DU CADRE POLITIQUE AU BURKINA FASO 20
3.2. SITUATION ÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO 21
3.3. QUALITÉ DE SIGNATURE DU BURKINA FASO 29

CHAPITRE 4- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR : LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE 30

4.1. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS 30
4.2. ORGANISATION 31

ANNEXES 33



ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

AFD	: Agence Française de Développement
AMF-UMOA	: Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA
BAD/FAD	: Banque Africaine de Développement/Fonds Africain de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés financiers
DAMOF	: Direction des Affaires Monétaires et Financières
DC/BR	: Dépositaire Central / Banque de Règlement
DDP	: Direction de la Dette Publique
DGEP	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FMI	: Fonds Monétaire International
IRVM	: Impôts sur le Revenu de Valeurs Mobilières
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PND	: Plan National de Développement
SGI	: Société de Gestion et d'Intermédiation
TPBF	: Trésor Public du Burkina Faso
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine



AVERTISSEMENT

L'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'Émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

L'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.



PREAMBULE

La présente Note d'Information a été rédigée par le Consortium de SGI, « Coris Bourse, SBIF, SA2IF et IFI » suivant les dispositions de l'instruction de l'AMF-UMOA n°063/ CREPMF/2020 du 25 mars 2020 relative aux émissions de titres publics sur le marché financier régional de l'UMOA.

Cette Note d'information porte sur :

- l'attestation et politique d'information ;
- les renseignements relatifs à l'émission ;
- l'environnement économique et financier ;
- les renseignements à caractère général concernant l'Émetteur.





CHAPITRE 1

ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1.1. ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, **Patinde W. Jean Yves BELEM**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ouagadougou, le 06 OCT 2026 2026

Le Directeur Général

Ministère de l'Economie et des Finances
TRESOR PUBLIC
Le Directeur Général
BURKINA FASO

Patinde W. Jean Yves BELEM

1.2. POLITIQUE D'INFORMATION

Il est interdit à toute personne de divulguer ou de procéder à des déclarations ne figurant pas dans cette Note d'Information ou dans tout autre document d'information ayant trait à l'émission.

En aucun cas, les informations ou déclarations ne figurant pas dans la présente Note ne pourront être invoquées comme ayant été données par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ou par tout représentant, ou agent de ladite Direction.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, **Camarade Patinde W. Jean Yves BELEM**, assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso



Site web : www.tresor.gov.bf

E-mail : dgtcp@tresor.gov.bf


200
280
400
410
360
470
may
june
july
aug.
sep.
nov.
dec.

CHAPITRE 2

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

2.1 CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1 AUTORISATION

Le Ministre de l'Économie et des Finances du Burkina Faso, par Décision n°2026-000032/MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 02 septembre 2026 (annexée à la présente Note d'Information), a donné autorisation à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'émettre sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), par appel public à l'épargne, un emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,60% 2026-2031, TPBF 6,75% 2026-2033 et TPBF 7,00% 2026-2036 », d'un montant indicatif de cent milliards (100 000 000 000) de FCFA, pour des maturités de 5 ans, 7 ans et 10 ans avec respectivement 02 ans, 03 ans et 02 ans de différé.

Le ministre de l'Économie et des Finances par correspondance n°2026-02645/MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 02 septembre 2026 a donné mandat au Consortium composé de Coris Bourse, de la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF), de la Société Africaine d'Ingénierie et d'Intermédiation Financières (SA2IF) et de Image Finances Internationales (IFI) pour réaliser cet emprunt obligataire de l'Etat du Burkina, en qualité de Co-Arrangeurs de l'opération.

2.1.2 BUT DE L'EMISSION

L'émission a pour objet le financement des investissements inscrits au budget de l'Etat au titre de l'année 2026.

2.1.3 NOMBRE ET VALEUR NOMINALE DES TITRES

Le montant de l'émission est de cent milliards (100 000 000 000) de FCFA représenté par dix millions (10 000 000) d'obligations d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA chacune.

2.1.4 PERIODE DE SOUSCRIPTION

La souscription sera ouverte du 12 au 30 octobre 2026 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

2.1.5 ORGANISMES FINANCIERS CHARGES DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS

Les souscriptions des obligations seront reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA.

2.2 CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

2.2.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES

Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

2.2.2. PRIX D'EMISSION

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) FCFA par titre obligataire, payable en une seule fois à la date de souscription.

2.2.3 DATE DE JOUISSANCE INDICATIVE

La date de jouissance est fixée au plus tard cinq (05) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

2.2.4 DATE DE REGLEMENT INDICATIVE

La date de règlement est fixée au plus tard cinq (05) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

2.2.5 TAUX NOMINAL ANNUEL

Le taux nominal annuel est de 6,60% pour l'émission A, de 6,75% pour l'émission B et de 7,00% pour l'émission C.

2.2.6 INTERET ANNUEL

Les obligations rapporteront un intérêt annuel par titre de 660 FCFA pour l'émission A, de 675 FCFA pour l'émission B et de 700 FCFA pour l'émission C.

Le premier coupon est payable un (01) semestre après la date de jouissance (si ce jour n'est pas un jour ouvré, le 1er jour ouvré suivant initialement prévu) conformément aux tableaux d'amortissements de l'emprunt.

2.2.7 AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

2.2.7.1 Amortissement

Le remboursement de l'Emprunt du Trésor Public « TPBF 6,60% 2026-2031, TPBF 6,75% 2026-2033 et TPBF 7,00% 2026-2036 » se fera par amortissement constant semestriel du capital avec quatre (04) semestres de différé pour la maturité de 5 ans, six (06) semestres de différé pour la maturité de 7 ans et quatre (04) semestres de différé pour la maturité de 10 ans.

2.2.7.2 Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au point 2.2.7. 3 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair, majoré du montant d'intérêt couru à la date du remboursement effectif. En cas de remboursement partiel, les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation. Ces opérations se feront soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange.

2.2.7.3 Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement. La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.4 Annulation des obligations

Les obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.8 DUREE

La durée de vie sera de :

- 5 ans pour l'émission A dont 2 années de différé ;
- 7 ans pour l'émission B dont 3 années de différé et ;
- 10 ans pour l'émission C dont 2 années de différé.

2.2.9 ASSIMILATIONS ULTERIEURES

Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.10 GARANTIE

Cette émission d'emprunt obligataire bénéficie de la garantie souveraine de l'État du Burkina Faso.

2.2.11 SURETE

2.2.11.1 Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour
permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance. Le trésor demandera à la BCEAO de débiter son compte du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.12 NOTATION

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation spécifique.

2.2.13 LIQUIDITE

Les obligations issues de l'emprunt « TPBF 6,60% 2026-2031, TPBF 6,75% 2026-2033 et TPBF 7,00% 2026-2036 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.14 REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.15 REGIME FISCAL

Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident au Burkina Faso et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.16 CODE ISIN

Le code international du Dépositaire Central/ Banque de Règlement du TPBF 6,60% 2026-2031 est BF0000005215, celui du TPBF 6,75% 2026-2033 est BF0000005223 et celui du TPBF 7,00% 2026-2036 est BF0000005231.

2.2.17 ADMISSION A LA BRVM, NEGOCIATION

2.2.17.1 Cotation

Les titres seront admis à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR).

2.2.17.2 Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.17.3 Bourse de cotation

Tous les titres du Trésor Public du Burkina Faso émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé « TPBF ». Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations souveraines ».

2.2.17.4 Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Ces titres ne feront pas l'objet de cotation sur d'autres marchés financiers.

2.2.18 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.2.18.1 Le consortium de placement des titres

Le Consortium SBIF, CORIS BOURSE, SA2IF et IFI a été mandaté par le Ministère de l'Économie et des Finances à l'effet d'arranger, structurer et placer cette opération d'emprunt par Appel Public à l'Epargne selon les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

2.2.18.2 Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par l'AMF-UMOA. Les souscriptions sont reçues à leurs guichets.

2.2.18.3 Service financier

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par la DGTCP Burkina Faso.

2.2.18.4 Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

2.2.18.5 Tribunaux compétents en cas de contestation

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet emprunt, à défaut d'un règlement à l'amiable, sera soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

2.2.18.6 Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte/ Conservateurs agréées par l'AMF-UMOA, des frais sont prélevés au titre des obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

2.3. TABLEAUX D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital se fera par amortissement constant semestriel après quatre (4) semestres de différé pour la maturité de 5 ans, après six (06) semestres de différé pour celle de 7 ans et après quatre (4) semestres de différé pour la maturité de 10 ans. Les tableaux d'amortissement indicatifs se présentent comme suit :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DU TPBF 6,60% 2026-2031

Échéances	Encours début de période	Période	Intérêts semestriels	Amortissement	Semestrialités	Encours fin période
Semestre 1	40 000 000 000	1	1 320 000 000	-	1 320 000 000	40 000 000 000
Semestre 2	40 000 000 000	2	1 320 000 000	-	1 320 000 000	40 000 000 000
Semestre 3	40 000 000 000	3	1 320 000 000	-	1 320 000 000	40 000 000 000
Semestre 4	40 000 000 000	4	1 320 000 000	-	1 320 000 000	40 000 000 000
Semestre 5	40 000 000 000	5	1 320 000 000	6 666 666 667	7 986 666 667	33 333 333 333
Semestre 6	33 333 333 333	6	1 100 000 000	6 666 666 667	7 766 666 667	26 666 666 667
Semestre 7	26 666 666 667	7	880 000 000	6 666 666 667	7 546 666 667	20 000 000 000
Semestre 8	20 000 000 000	8	660 000 000	6 666 666 667	7 326 666 667	13 333 333 333
Semestre 9	13 333 333 333	9	440 000 000	6 666 666 667	7 106 666 667	6 666 666 667
Semestre 10	6 666 666 667	10	220 000 000	6 666 666 667	6 886 666 667	-
TOTAL			**9 900 000 000**	**40 000 000 000**	**49 900 000 000**	

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DU TPBF 6,75% 2026-2033

Échéances	Encours début de période	Période	Intérêts semestriels	Amortissement	Semestrialités	Encours fin période
Semestre 1	30 000 000 000	1	1 012 500 000	-	1 012 500 000	30 000 000 000
Semestre 2	30 000 000 000	2	1 012 500 000	-	1 012 500 000	30 000 000 000
Semestre 3	30 000 000 000	3	1 012 500 000	-	1 012 500 000	30 000 000 000
Semestre 4	30 000 000 000	4	1 012 500 000	-	1 012 500 000	30 000 000 000
Semestre 5	30 000 000 000	5	1 012 500 000	-	1 012 500 000	30 000 000 000
Semestre 6	30 000 000 000	6	1 012 500 000	-	1 012 500 000	30 000 000 000
Semestre 7	30 000 000 000	7	1 012 500 000	3 750 000 000	4 762 500 000	26 250 000 000
Semestre 8	26 250 000 000	8	885 937 500	3 750 000 000	4 635 937 500	22 500 000 000
Semestre 9	22 500 000 000	9	759 375 000	3 750 000 000	4 509 375 000	18 750 000 000
Semestre 10	18 750 000 000	10	632 812 500	3 750 000 000	4 382 812 500	15 000 000 000
Semestre 11	15 000 000 000	11	506 250 000	3 750 000 000	4 256 250 000	11 250 000 000
Semestre 12	11 250 000 000	12	379 687 500	3 750 000 000	4 129 687 500	7 500 000 000
Semestre 13	7 500 000 000	13	253 125 000	3 750 000 000	4 003 125 000	3 750 000 000
Semestre 14	3 750 000 000	14	126 562 500	3 750 000 000	3 876 562 500	-
TOTAL			10 631 250 000	30 000 000 000	40 631 250 000	

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DU TPBF 7,00% 2026-2036

Échéances	Encours début de période	Période	Intérêts semestriels	Amortissement	Semestrialités	Encours fin période
Semestre 1	30 000 000 000	1	1 050 000 000	-	1 050 000 000	30 000 000 000
Semestre 2	30 000 000 000	2	1 050 000 000	-	1 050 000 000	30 000 000 000
Semestre 3	30 000 000 000	3	1 050 000 000	-	1 050 000 000	30 000 000 000
Semestre 4	30 000 000 000	4	1 050 000 000	-	1 050 000 000	30 000 000 000
Semestre 5	30 000 000 000	5	1 050 000 000	1 875 000 000	2 925 000 000	28 125 000 000
Semestre 6	28 125 000 000	6	984 375 000	1 875 000 000	2 859 375 000	26 250 000 000
Semestre 7	26 250 000 000	7	918 750 000	1 875 000 000	2 793 750 000	24 375 000 000
Semestre 8	24 375 000 000	8	853 125 000	1 875 000 000	2 728 125 000	22 500 000 000
Semestre 9	22 500 000 000	9	787 500 000	1 875 000 000	2 662 500 000	20 625 000 000
Semestre 10	20 625 000 000	10	721 875 000	1 875 000 000	2 596 875 000	18 750 000 000
Semestre 11	18 750 000 000	11	656 250 000	1 875 000 000	2 531 250 000	16 875 000 000
Semestre 12	16 875 000 000	12	590 625 000	1 875 000 000	2 465 625 000	15 000 000 000
Semestre 13	15 000 000 000	13	525 000 000	1 875 000 000	2 400 000 000	13 125 000 000
Semestre 14	13 125 000 000	14	459 375 000	1 875 000 000	2 334 375 000	11 250 000 000
Semestre 15	11 250 000 000	15	393 750 000	1 875 000 000	2 268 750 000	9 375 000 000
Semestre 16	9 375 000 000	16	328 125 000	1 875 000 000	2 203 125 000	7 500 000 000
Semestre 17	7 500 000 000	17	262 500 000	1 875 000 000	2 137 500 000	5 625 000 000
Semestre 18	5 625 000 000	18	196 875 000	1 875 000 000	2 071 875 000	3 750 000 000
Semestre 19	3 750 000 000	19	131 250 000	1 875 000 000	2 006 250 000	1 875 000 000
Semestre 20	1 875 000 000	20	65 625 000	1 875 000 000	1 940 625 000	-
TOTAL			13 125 000 000	30 000 000 000	43 125 000 000	

2.4 MODALITES DE SOUSCRIPTION

2.4.1 ORDRES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

2.4.2 RÈGLES D'ALLOCATION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION

En cas de sursouscription, l'Émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription. Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération.

Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial. CORIS Bourse, le repésentant du Consortium informe régulièrement l'Émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

2.4.3 RÈGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par le Consortium à travers les SGI et les Teneurs de comptes.

2.4.4 DÉCLARATION DES RÉSULTATS DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE

Après l'allocation des titres, le représentant du consortium, centralise et prépare un compte rendu synthétique de l'opération. Le compte rendu synthétique sera envoyé à l'AMF-UMOA au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des obligations. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai. Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par la Circulaire n°001-2005, sera envoyé à l'AMF-UMOA avec une copie au DC/BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivant la date d'allocation. L'AMF-UMOA en accuse réception.

2.5 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ETAT DU BURKINA SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UEMOA

Le succès enregistré lors des émissions de titres publics de l'Etat du Burkina Faso témoigne de sa crédibilité et de la qualité de sa signature.

Sur la période allant de 2003 au 26 juin 2026, le Burkina Faso a sollicité les investisseurs du Marché Financier Régional de l'UMOA à vingt-deux (22) reprises pour un montant global mobilisé de **2 548,488 milliards FCFA**.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne :

N°	Date d'émission	Maturité	Montant de l'émission (millions)	Montant total des soumissions (millions)	Montant retenu (millions)	Taux d'intérêt	Taux de couverture	Encours de l'emprunt
Année 2003/Syndication								
1	17/05/2003	4 ans	25 000	55 000	25 000	7%	220%	0
S/Total 1			**25 000**	**55 000**	**25 000**			
Année 2011/Syndication								
2	08/12/2011	5 ans	35 000	60 600	60 600	6,50%	173,14%	0
S/Total 2			**35 000**	**60 600**	**60 600**			
Année 2013/Syndication								
3	14/11/2013	7 ans	55 000	121 000	121 000	6,50%	220%	0
S/Total 3			**55 000**	**121 000**	**121 000**			
Année 2017/Syndication								
4	07/07/2017	10 ans	75 000	122 018	122 018	6,50%	163%	22 878
5	13/12/2017	7 ans	75 000	61 947	61 947	6,50%	83%	0
S/Total 4-5			**150 000**	**183 965**	**183 965**			
Année 2018/Syndication								
6	15/05/2018	7 ans	75 000	93 744	93 744	6,50%	124,99%	0
7	15/11/2018	7 ans	75 000	80 000	80 000	6,50%	106,67%	0
S/Total 6-7			**150 000**	**173 744**	**173 744**			
Année 2019/Syndication								
8	06/05/2019	8 ans	80 000	86 363	86 363	6,50%	115,15%	13 333
9	08/09/2019	8 ans	80 000	148 125	125 000	6,50%	166,67%	31 250
S/Total 8-9			**160 000**	**234 488**	**211 363**			
Année 2020/Syndication								
10	04/03/2020	8 ans	80 000	140 000	140 000	6,50%	175%	46 667
11	10/07/2020	8 ans	80 000	132 562	132 562	6,50%	165,70%	55 265
S/Total 10-11			**160 000**	**272 562**	**272 562**			

N°	Date d'émission	Maturité	Montant de l'émission (millions)	Montant total des soumissions (millions)	Montant retenu (millions)	Taux d'intérêt	Taux de couverture	Encours de l'emprunt
Année 2021/Syndication								
12	03/03/2021	10 ans	150 000	276 117	165 000	6,50%	184,08%	103 125
13	30/06/2021	10 ans	150 000	226 060	165 000	6,50%	150,70%	103 125
S/Total 12-13			**300 000**	**502 177**	**330 000**			
Année 2022/Syndication								
14	26/08/2022	12 ans	150 000	165 000	165 000	6,30%	110,00%	156 750
15	10/11/2022	12 ans	100 000	127 350	127 350	6,30%	127,35%	120 982
S/Total 14-15			**250 000**	**292 350**	**292 350**			
Année 2023/Syndication								
16	10/01/2023	5 ans	150 000	173 000	173 000	6,00%	115,33%	86 500
17	12/10/2023	7-10 ans	120 000	120 533	110 376	6,30%-6,50%	100,47%	91 564
S/Total 16-17			**270 000**	**293 533**	**283 376**			
Année 2024/Syndication								
18	06/05/2024	5-7 ans	120 000	129 683	129 683	6,30%-6,55%	108,07%	118 066
19	28/11/2024	5-8 ans	100 000	103 995	103 995	6,50%-6,80%	104%	103 995
S/Total 18-19			**220 000**	**233 678**	**233 678**			
Année 2025/Syndication								
20	22/09/2025	5-7-10 ans	120 000	131 350	131 350	6,60%-6,80%-7,00%	109,46%	126 918
S/Total 20			**120 000**	**131 350**	**131 350**			
Année 2026/Syndication								
21	06/05/2026	5-7 ans	125 000	151 500	151 500	6,75%-6,85%	121,2%	151 500
22	26/06/2026	9 ans	75 000	78 000	78 000	6,80%	104%	78 000
Total général			**2 095 000**	**2 783 952**	**2 548 488**			**1 354 653**


ECO
La Banqu

CHAPITRE 3

ENVIRONNEMENT POLITIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIER

3.1. ÉVOLUTIONS RÉCENTES DU CADRE POLITIQUE AU BURKINA FASO

Le Burkina Faso « pays des hommes intègres », est un Etat d'Afrique de l'Ouest dont l'organisation repose sur des institutions nationales placées sous l'autorité d'un Président. Sur les plans diplomatique, économique et culturel, le Burkina Faso, membre de l'UEMOA et de plusieurs autres organisations sous-régionales, régionales et internationales, joue un rôle de premier ordre en Afrique.

Sa capitale, Ouagadougou, est le siège historique de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et du Conseil de l'Entente. Ouagadougou abrite également le siège d'institutions techniques spécialisées, telles que le Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), qui réunit 13 pays.

Sur le plan culturel, le Burkina Faso est un géant à l'échelle du continent. Il est le berceau de manifestations panafricaines d'importance capitale, telles que le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) et la Semaine Nationale de la Culture (SNC) qui se tient à Bobo-Dioulasso.

Ce rayonnement institutionnel et culturel unique renforce son soft power, son attractivité et son ouverture sur le monde.

Le pays consolide cette position de hub diplomatique en accueillant régulièrement des sommets économiques et politiques d'envergure.

Couvrant une superficie de 274 200 km², le pays des hommes intègres a une population d'environ 24,1 millions d'habitants en 2025 selon l'INSD. Depuis son indépendance en 1960, le Burkina Faso a traversé des périodes politiques mouvementées, avec onze chefs d'État à sa tête. Le dernier changement institutionnel s'est produit le 2 octobre 2022, avec l'arrivée au pouvoir du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR2).

L'Administration publique burkinabè demeure stable en dépit des alternances politiques. De plus, le Burkina Faso a toujours honoré ses engagements financiers et n'a jamais fait défaut sur sa dette. Cette stabilité découle de reformes qui ont renforcé les institutions, l'indépendance de la justice et la gestion des affaires publiques, étapes essentielles pour un développement durable.

3.2. SITUATION ÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO

3.2.1. ÉCONOMIE DU BURKINA FASO EN 2025

☞ **Accélération du rythme de l'activité économique**

L'activité économique en 2025 a été marquée au plan international par l'accentuation des tensions géostratégiques et commerciales, les nouvelles orientations de la politique américaine relatives aux tarifs douaniers, la situation géopolitique de la sous-région Ouest Africaine et un bon ancrage des projets économiques de la Confédération « Alliance des États du Sahel (AES) ».

Sur le plan national, les perspectives économiques demeurent favorables grâce à de bonnes conditions climatiques et la mise en œuvre de la nouvelle Politique nationale de développement (PND 2026-2030).

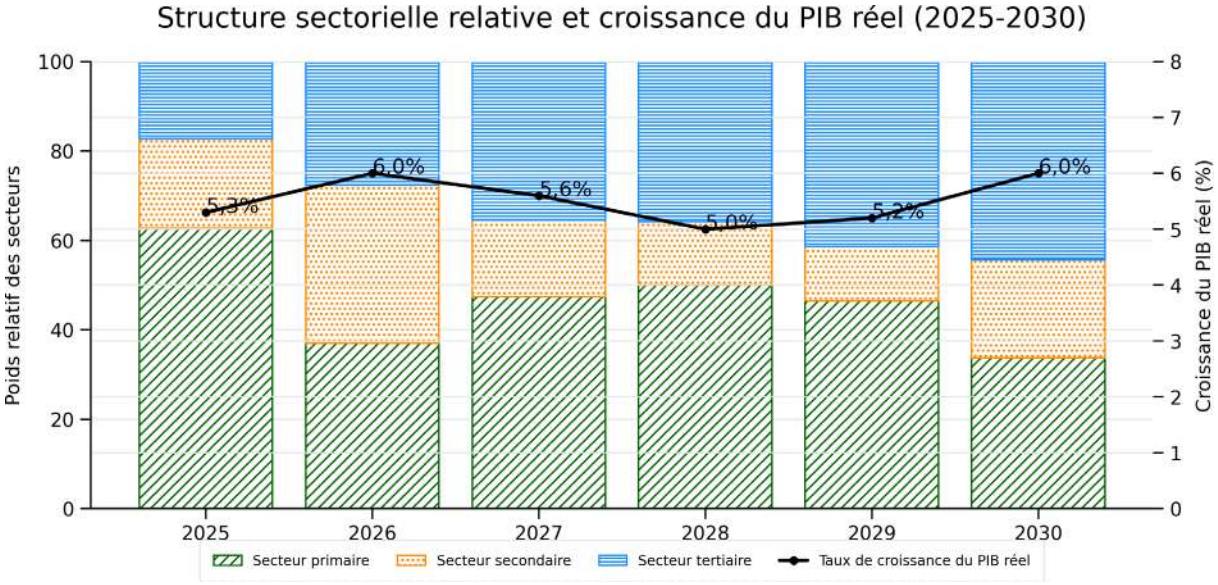
Au plan sécuritaire, malgré la persistance des défis, on assiste à une bonne dynamique de reconquête de l'intégrité du territoire national et une meilleure maîtrise des enjeux humanitaires.

Le budget de l'État s'exécute dans un contexte marqué par la poursuite des différents accords conclus avec les partenaires de l'Etat notamment la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2023-2027.

☞ Évolution du PIB réel

Alors qu'au niveau mondial, la croissance économique ralentit légèrement en s'affichant à 3,2 % en 2025 après 3,3 % en 2024, le Burkina Faso maintient une accélération de son rythme de croissance. La croissance économique nationale se situe à **5,3 % en 2025** avec une projection de **6,0% en 2026** contre **4,8 % en 2024**.

Dans les projections économiques, le PIB réel devrait croitre à un taux supérieur **5%** avec des pics à **6%** escomptés pour 2026 et 2030. Le secteur primaire demeure globalement prédominant, suivi du secteur tertiaire avec une nette amélioration secondaire dans la contribution à la création de valeur ajoutée dans l'économie.



Source *: DGEP, cadrage macroéconomique 2025-2030*

☞ Une inflation maitrisée

Grâce à une bonne campagne agricole, à l'amélioration de la situation sécuritaire nationale et à la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, le taux d'inflation poursuit sa tendance baissière. En 2025, il s'est établi à **-0,5 % en 2025 contre 3,6 %** en glissement annuel.

☞ Situation des finances publiques

Maintien de l'élan dans la mobilisation des recettes fiscales

Pour atteindre les objectifs de mobilisation des recettes du budget de l'État, exercice 2025, des mesures fiscales et des réformes ont été implémentées et/ou renforcées. Lesdites mesures et réformes visent à optimiser le recouvrement des recettes.

Il s'agit notamment de :

- l'application de la TVA aux ventes et prestations de services effectuées à travers des plateformes de commerce électronique ;
- l'augmentation du montant du droit de timbre de quittance portant sur les reçus constatant un dépôt d'espèces ;
- l'obligation de la facturation électronique certifiée par les contribuables ;
- la poursuite de la modernisation et de la digitalisation des procédures de gestion foncière, domaniale et cadastrale ;
- la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales et la promotion des téléprocédures ;
- la poursuite des travaux de maîtrise et d'apurement des arriérés fiscaux ;
- le renforcement du contrôle non-intrusif ;
- l'opérationnalisation de la version 2 de la plateforme SYLVIE ;
- l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes du Burkina Faso et du Bénin ainsi qu'entre le Togo, le Burkina Faso et le Mali ;
- l'intensification des contrôles après dédouanement et des enquêtes en entreprise.

En matière de mobilisation des ressources extraordinaires, il s'agit notamment de la poursuite du recours au marché financier régional, de l'exploitation des opportunités offertes par les institutions de développement, du développement du Partenariat public-privé (PPP) et du développement de la coopération Sud-Sud.

Les **recettes totales sont estimées à 3871,3 milliards de FCFA en 2026** après **3 714,2 milliards de FCFA en 2025**, soit une progression de **4,23 %.**

Les recettes fiscales ont enregistré une hausse de **2,4 %** par rapport à 2025 pour s'établir à **3 154,4 milliards de FCFA**.

Évolution des dons

Les dons, constituent un appui important au financement des investissements publics. Cependant, les projections montrent qu'après une hausse marquée en 2026, leur niveau s'inscrit dans une tendance baissière avant de se stabiliser à partir de 2029.

Année	Dons (Mds FCFA)	Variation (%)
2025	170,35	-
2026	215,00	+26,3 %
2027	212,97	-0,9 %
2028	209,49	-1,6 %
2029	200,00	-4,5 %
2030	200,00	0,0 %

Source *: DGEP, cadrage macroéconomique 2025-2030*

Leurs poids relatifs dans le PIB diminue progressivement sur l'horizon de projection, traduisant une contribution de plus en plus limitée des ressources extérieures.

Année	Dons/PIB (%)
2025	1,06
2026	1,14
2027	1,05
2028	0,95
2029	0,85
2030	0,78

Source *: DGEP, cadrage macroéconomique 2025-2030*

En somme, les dons augmentent temporairement en 2026 pour ensuite prendre une trajectoire décroissante. Leur poids dans le PIB passe de 1,14 % en 2026 à 0,78 % en 2030, ce qui traduit une diminution progressive de la dépendance du budget aux financements extérieurs.

Évolution des autres recettes

Les autres recettes constituent une composante essentielle des ressources publiques hors recettes fiscales et dons. Les projections indiquent une dynamique favorable, marquée par une progression continue sur l'ensemble de la période 2025-2030.

Année	Autres recettes (Mds FCFA)	Variation (%)
2025	462,07	-
2026	501,91	+8,6 %
2027	518,83	+3,4 %
2028	603,39	+16,3 %
2029	672,58	+11,5 %
2030	706,98	+5,1 %

Source *: DGEP, cadrage macroéconomique 2025-2030*

L'analyse de ce tableau montre que les autres recettes passent de 462,1 milliards FCFA en 2025 à 707,0 milliards FCFA en 2030, soit une augmentation globale de près de 53 %. La croissance la plus importante est observée en 2028 avec une hausse de 16,3 %, avant de se poursuivre à un rythme plus modéré jusqu'en fin de période.

Analyse d'ensemble

L'évolution combinée des dons et des autres recettes met en évidence un changement progressif de la structure des ressources publiques. Alors que les dons tendent à diminuer aussi bien en valeur relative qu'en proportion du PIB, les autres recettes enregistrent une croissance soutenue et deviennent une source de financement de plus en plus importante.

Ainsi, en 2030, les autres recettes atteindraient 707 milliards FCFA contre 200 milliards FCFA pour les dons, soit un montant supérieur de plus de trois fois à celui des concours extérieurs. Cette évolution traduit un renforcement de la mobilisation des ressources internes et une amélioration de l'autonomie budgétaire de l'État.

Augmentation des dépenses

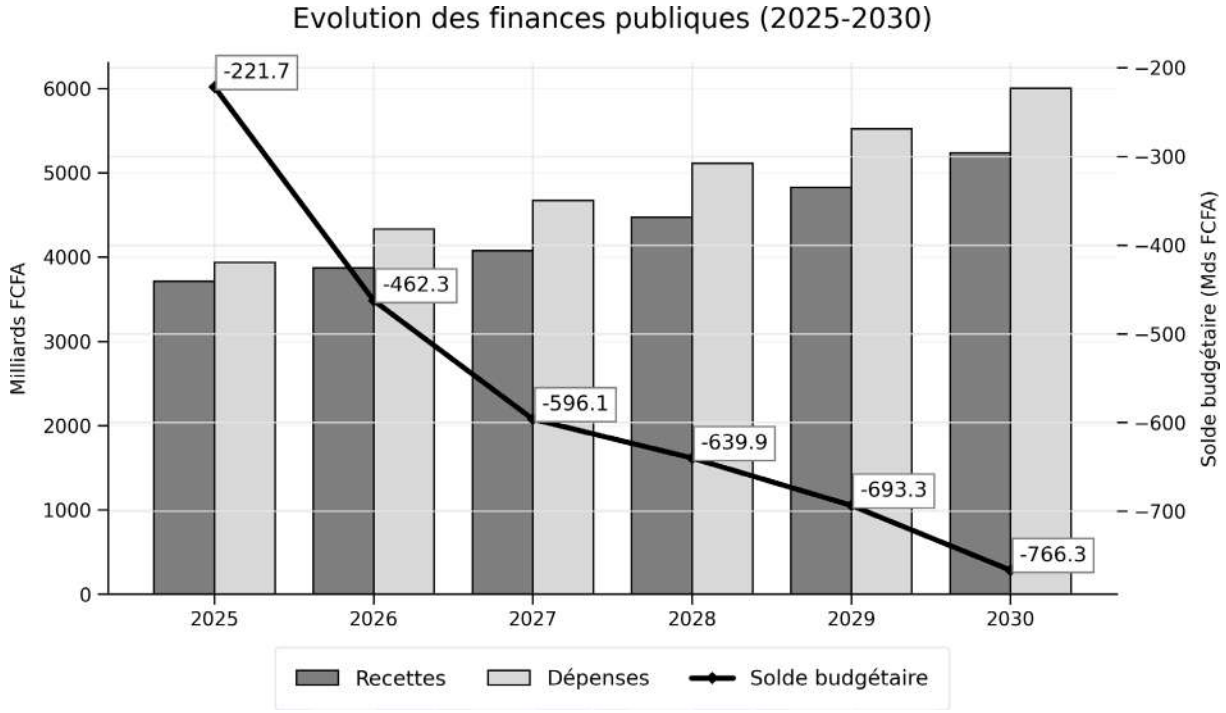
À fin décembre 2025, les dépenses ont progressé de **3,6 %** comparativement à fin décembre 2024 pour s'établir à **3 935,9 milliards de FCFA.**

Le poids des charges dans les dépenses devrait augmenter de 5,4 points de pourcentage par rapport à 2024, pour se situer à **66,4 %**, tandis que celui des acquisitions nettes d'actifs non financiers diminuerait pour s'afficher à **33,6 %.**

Réduction du besoin de financement

Le solde budgétaire ressort déficitaire, traduisant un besoin de financement de 221,7 milliards de FCFA en 2025. Ce besoin serait en amélioration de 569,6 milliards FCFA par rapport à 2024. Rapporté au PIB, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 1,4%.

Sur la période 2026-2030, le besoin de financement rapporté au PIB bien que croissant serait maitrisé, en moyenne, en dessous de la norme de 3% du PIB.



Source : DGEP, cadrage macroéconomique 2025-2030

Maîtrise de la dette publique

L'encours de la dette publique est de **8 652,62 milliards de FCFA au 31 décembre 2025**, contre 8 029,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2024, soit une hausse de **7,8 %.**

Cette hausse s'expliquerait par les tirages nets et la variation du taux de change.

La Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2025-2027 a permis de mobiliser des ressources conséquentes pour financer le développement économique et social du pays.

La SDMT 2026-2028 devrait permettre de renforcer la mobilisation des ressources nécessaires au financement des besoins de l'État à des conditions optimales, avec notamment :

- le maintien du recours aux ressources concessionnelles ;
- le recours à des emprunts extérieurs non concessionnels ;
- la priorisation de l'émission de titres de longues maturités sur le marché financier régional ;
- l'élargissement de la base des investisseurs ;
- la mobilisation des ressources à de meilleures conditions.

☞ **Balance des paiements**

En 2025, le solde des transactions courantes qui est de 1857,6 milliards de FCFA ressort excédentaire, en nette amélioration par rapport à 2024.

Le solde global de la balance des paiements demeure excédentaire en 2025 avec 1025,2 milliards de FCFA et s'améliore nettement par rapport à l'année précédente.

Cette situation a été favorisée par un contexte international marqué notamment par une bonne orientation du cours du dollar, une détente du cours du baril de pétrole, une hausse historique du cours de l'or et une tendance baissière de celui du coton fibre.

Principaux ratios macroéconomiques

Afin d'apprécier la soutenabilité des finances publiques et les performances macroéconomiques sur la période de projection, il est utile d'examiner l'évolution des principaux ratios rapportés au PIB. Ces indicateurs permettent notamment d'évaluer la capacité de mobilisation des ressources publiques, le niveau des dépenses, l'ampleur du déficit budgétaire ainsi que la dynamique de l'endettement public. Les projections du cadrage macroéconomique font ressortir une relative stabilité des recettes publiques en pourcentage du PIB, accompagnée d'une légère dégradation du solde budgétaire et d'un endettement qui demeure globalement maîtrisé.

Tableau : Principaux ratios macroéconomiques (% du PIB)

Indicateurs	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes totales	23,1	20,5	20,0	20,2	20,5	20,4
Recettes fiscales	19,2	16,7	16,4	16,5	16,8	16,9
Dons	1,1	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8
Dépenses totales	24,5	23,0	22,9	23,1	23,4	23,4
Charges	16,3	14,2	14,1	13,7	13,6	13,0
Acquisitions d'actifs non financiers	8,2	8,8	8,8	9,4	9,8	10,3
Solde budgétaire	-1,4	-2,4	-2,9	-2,9	-2,9	-3,0
Dette publique totale	53,8	48,6	47,8	46,8	47,7	47,4

Source : DGEP, cadrage macroéconomique 2025-2030.

Analyse des principaux ratios

Les recettes publiques représenteraient en moyenne près de 20 % du PIB sur l'ensemble de la période. Après un niveau relativement élevé de 23,1 % du PIB en 2025, ce ratio se stabiliserait autour de 20 % entre 2027 et 2030. Cette évolution traduit la poursuite des efforts de mobilisation des ressources internes dans un contexte de croissance soutenue de l'activité économique.

Les recettes fiscales demeureraient la principale source de financement de l'État. Toutefois, leur poids dans le PIB passerait de 19,2 % en 2025 à environ 16,9 % en 2030. Cette évolution s'explique notamment par une progression du PIB plus rapide que celle des recettes fiscales.

Les dons poursuivraient leur tendance baissière, leur contribution passant d'environ 1,1 % du PIB en 2025 à 0,8 % en 2030. Cette situation traduit une réduction progressive de la dépendance aux financements extérieurs.

Du côté des dépenses, le ratio dépenses/PIB resterait relativement stable autour de 23 %. Les charges courantes enregistreraient une baisse graduelle, passant de 16,3 % du PIB en 2025 à 13,0 % en 2030, tandis que les dépenses d'investissement augmenteraient progressivement pour atteindre 10,3 % du PIB en 2030. Cette orientation illustre la volonté des pouvoirs publics d'accorder une place croissante aux investissements productifs.

Le solde budgétaire demeurerait déficitaire sur toute la période de projection. Après un déficit de 1,4 % du PIB en 2025, celui-ci se situerait autour de 3 % du PIB à l'horizon 2030. Malgré cette détérioration modérée, le déficit resterait globalement contenu.

Enfin, le ratio de dette publique totale se maintiendrait en dessous de 50 % du PIB sur l'ensemble de la période, oscillant entre 46,8 % et 48,6 % du PIB. Cette trajectoire témoigne d'une situation d'endettement relativement maîtrisée, compatible avec le maintien de la viabilité des finances publiques à moyen terme.

Encadré de synthèse

L'évolution des principaux ratios macroéconomiques met en évidence une économie caractérisée par une croissance soutenue, une mobilisation relativement stable des recettes publiques et une orientation accrue des dépenses vers l'investissement. Malgré le maintien d'un déficit budgétaire et d'un besoin de financement sur l'horizon de projection, le niveau d'endettement demeure contenu et compatible avec les objectifs de soutenabilité des finances publiques.

3.2.2. PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE DU BURKINA FASO 2026-2030

☞ Bonne orientation de l'économie à moyen terme

Sous les hypothèses d'une accalmie des tensions géostratégiques, d'une amélioration de la situation socio-politique de la sous-région Ouest Africaine, de la poursuite de l'ancrage de la Confédération « Alliance des États du Sahel (AES) », d'une amélioration de la situation sécuritaire, de la bonne mise en œuvre de la politique nationale de développement et d'une pluviométrie favorable, l'activité économique maintiendrait son dynamisme.

☞ Secteur réel – Accélération de la croissance économique

L'activité économique devrait poursuivre sa dynamique de croissance au cours de la période de projection. Le taux de croissance réel du PIB est attendu à 5,6 % en 2027, reflétant le maintien d'une activité soutenue dans les principaux secteurs de l'économie. En 2027, cette croissance serait tirée par les secteurs primaire (+8,1 %), tertiaire (+6,2 %) et secondaire (+3,0 %).

En 2028, la croissance économique devrait s'établir à 5,0 %, traduisant une légère modération du rythme d'expansion tout en demeurant à un niveau robuste.

À l'horizon 2029, la croissance devrait de nouveau s'accélérer pour atteindre 5,2 %, soutenue par la poursuite des investissements, le renforcement de l'activité productive et la consolidation des performances des différents secteurs économiques. En 2027, cette croissance serait tirée par les secteurs primaire (+8,1 %), tertiaire (+6,2 %) et secondaire (+3,0 %).

☞ Inflation

Le taux d'inflation devrait rester inférieur à **1,8 % en moyenne sur la période 2027-2029** :

Année	Inflation prévue
2027	1,7 %
2028	2,0 %
2029	1,6 %

☞ Finances publiques

Sur la période 2026-2029 l'orientation consiste à accroître considérablement la part des recettes propres dans le financement des dépenses publiques.

Le Gouvernement entend notamment poursuivre :

- la modernisation des procédures des régies de recettes ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- la lutte contre la corruption, le faux et la fraude fiscale et douanière ;
- le recours aux Partenariats public-privé (PPP) ;
- la mobilisation de ressources extérieures ;
- le recours au marché financier sous-régional.

Les perspectives 2027-2030 s'inscrivent également dans la mise en œuvre du nouveau **PND 2026-2030**, baptisé « **RELANCE** ».

☞ **Dette publique**

L'encours de la dette publique poursuivrait sa progression sur la période de projection. Il devrait s'établir à 9 256,3 milliards de FCFA en 2026, correspondant à un taux d'endettement de 48,6 % du PIB. Cette hausse en 2026 serait principalement impulsée par la dette extérieure (+21,1 %) et la dette intérieure (+27,5 %).

En 2027, l'encours de la dette atteindrait 9 585,7 milliards de FCFA, tandis que le ratio d'endettement s'améliorerait légèrement pour se situer à 47,8 % du PIB.

Cette évolution se poursuivrait en 2028, avec un encours projeté à 10 238,0 milliards de FCFA. Malgré l'augmentation du volume de la dette, le taux d'endettement reculerait à 46,8 % du PIB, traduisant une croissance de l'activité économique plus soutenue que celle de l'encours de la dette.

☞ **Évolution de la balance des paiements**

En 2026, les échanges extérieurs se caractériseraient par une évolution favorable du cours de l'or, qui compenserait la baisse du cours du coton. Le cours du pétrole et celui du dollar connaîtraient un repli.

La balance des paiements resterait excédentaire avec un excédent global de **1518,0 milliards de FCFA en 2026**, représentant **8,05 % du PIB**.

Pour 2026 et 2028, le solde global resterait excédentaire et représenterait respectivement **8,05 % et 6,6 % du PIB**.

☞ **Récapitulatif des principaux indicateurs macroéconomiques 2025-2030**

L'analyse des principaux indicateurs macroéconomiques permet d'apprécier les perspectives de croissance économique, la stabilité des prix, la situation des finances publiques ainsi que l'évolution des équilibres extérieurs sur la période 2025-2030. Les projections du cadrage macroéconomique font ressortir une croissance économique soutenue, une inflation maîtrisée, un niveau d'endettement globalement contenu et une position extérieure favorable, même si le déficit budgétaire devrait se maintenir sur l'ensemble de l'horizon de projection. Les indicateurs présentés dans le tableau ci-après synthétisent les principales tendances attendues de l'économie nationale au cours des six prochaines années.

Variables	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux de croissance du PIB réel (%)	5,3	6,0	5,6	5,0	5,2	6,0
Inflation (%)	-0,5	0,3	1,7	2,0	1,6	1,8
Recettes publiques/PIB (%)	23,1	20,5	20,0	20,2	20,5	20,4
Dépenses publiques/PIB (%)	24,5	23,0	22,9	23,1	23,4	23,4
Solde budgétaire/PIB (%)	-1,4	-2,4	-2,9	-2,9	-2,9	-3,0
Dette publique/PIB (%)	53,8	46,6	47,8	46,8	47,7	47,4
Masse salariale/recettes fiscales (%)	37,8	38,6	37,9	36,1	34,9	32,4
Solde global de la balance des paiements/PIB (%)	6,4	8,0	6,6	5,6	4,6	4,8

3.3. QUALITÉ DE SIGNATURE DU BURKINA FASO

Le pays des hommes intègres fait régulièrement l'objet de notation par les agences de notation **Standards and Poor's (S&P)**, qui le note depuis 2004, et **Bloomfield Investment**, depuis 2024.

En 2025, l'Agence Bloomfield Investment a assigné au Burkina Faso la **note BBB avec perspective stable** pour le long terme et la note A3, avec perspective stable pour le court terme.




TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor
et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO



CHAPITRE 4

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR : LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

L'Émetteur est l'État du Burkina Faso, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une structure centrale du ministère de l'Économie et des Finances et constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des sociétés d'État.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du ministère de l'Économie et des Finances. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'État, soit pour celui du secteur public local, mais également au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, à l'intégration économique, monétaire et financière, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'État et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

4.1. MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Selon l'Arrêté N°2026-00312/MEF/SG/DGTCP du 17 juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, elle a pour mission d'assurer une saine gestion des deniers publics, de garantir la trésorerie au titre du budget de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de veiller à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer et d'appliquer la réglementation sur la comptabilité publique et les jeux de hasard ;
- d'exécuter en recettes et en dépenses le budget de l'Etat, les comptes spéciaux du Trésor, les budgets annexes, les budgets des services personnalisés de l'Etat, les budgets des comptes des services non personnalisés de l'Etat, ainsi que les budgets des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- de mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources intérieures et extérieures ;
- de centraliser et de gérer, à travers le Compte Unique du Trésor, les ressources de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes publics ;
- de gérer les réserves de l'Etat ;
- de tenir la comptabilité et de produire les comptes de gestion, la balance générale des comptes du Trésor et les états financiers de l'Etat ;
- de produire le Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ;
- de préparer et de conduire les consultations et les négociations des accords de prêt commercial intérieur et extérieur ;
- de centraliser les conventions et accords de financement, de faire des appels de fonds dans le cadre de ces conventions et accords, et d'une manière générale, d'assurer la gestion de la dette publique ;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- de définir et de gérer les systèmes de paiement du secteur public ;

- de collecter et de gérer les ressources de la clientèle des services bancaires du Trésor public ;
- d'assurer la tutelle du secteur financier national notamment le secteur bancaire, le secteur des assurances, le système financier décentralisé ;
- d'assurer la tutelle financière des Établissements publics, des Sociétés d'Etat et autres entreprises à participation publique et de gérer les participations financières de l'Etat ;
- de suivre les questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous régionale, régionale et africaine ;
- d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et de contrôler la règlementation sur la numérisation de la gestion des deniers publics.

4.2. ORGANISATION

La Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique, placée sous la responsabilité d'un Directeur général assisté d'un Directeur général adjoint, comprend notamment :

- l'Inspection technique du Trésor (ITT) ;
- la Direction des affaires monétaires et financières (DAMOF) ;
- la Direction du portefeuille de l'État (DPE) ;
- la Direction de la surveillance et du contrôle des Institutions de Microfinance (DSC-IMF) ;
- la Direction des assurances (DA) ;
- la Direction de la dette publique (DDP) ;
- la Direction des études et de la législation financière (DELF) ;
- la Direction de l'informatisation du Trésor (DIT) ;
- la Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes (DPQIR) ;
- la Direction du suivi des opérations financières de l'Etat (DSOFE) ;
- la Direction de la sécurisation des ressources (DSR) ;
- la Banque des dépôts du Trésor (BDT) ;
- l'Agence comptable centrale de l'Etat (ACCE) ;
- la Trésorerie générale de l'Etat (TGE) ;
- la Recette générale (RG) ;
- la Trésorerie générale des établissements publics de l'Etat (TGEP) ;
- les Trésoreries ministérielles et les Trésoreries institutionnelles (TM/TI) ;
- les Trésoreries régionales (TR) ;
- les Trésoreries provinciales (TP) ;
- les Trésoreries départementales (TD) ;
- les Trésoreries auprès des ambassades et missions permanentes du Burkina Faso à l'étranger (TAMP) ;
- les Trésoreries auprès des consulats généraux du Burkina Faso à l'étranger (TCG) ;
- les Trésoreries des établissements publics (TEP) ;
- les Trésoreries spéciales





ANNEXES

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES MONETAIRES ET FINANCIERES

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

--000032

DECISION N°2026____/MEF/SG/DGTCP/DAMOF

autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations du Trésor du Burkina Faso par Appel Public à l'Epargne courant octobre 2026.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

VU la Constitution ;

VU la Charte de la Révolution du 1er avril 2026 ;

VU le Décret n° 2024-1565/PRES/TRANS du 07 décembre 2024, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n° 2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026, portant remaniement du Gouvernement ;

VU le Décret n°2026-0042/PF/PRIM du 02 février 2026, portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;

VU le Décret n°2026-0348/PF/PRIM/MEF du 27 mars 2026 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

VU le Décret n°2009-150/PRES/PM/MEF du 27 mars 2009, portant réglementation générale de l'endettement public et de la gestion de la dette publique ;

VU l'Instruction n°063/CREPMF/2020 du 25 mars 2020 relative aux émissions de Titres Publics sur le Marché Financier Régional de l'UMOA ;

VU la Loi n°021-2025/ ALT du 27 décembre 2025 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 ;

DECIDE

Article 1er : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) un emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne d'un montant de cent (100) milliards FCFA sur des maturités de 5 ans, 7 ans et 10 ans avec des différés respectifs de 2 ans, 3 ans et 2 ans.

L'emprunt est dénommé « TPBF 6,60% 2026-2031, TPBF 6,75% 2026-2033 et TPBF 7,00% 2026-2036 ».

Article 2 : L'emprunt consiste à l'émission d'obligations d'une valeur faciale de dix mille (10 000) FCFA assorti de taux d'intérêt de 6,60% net l'an sur la maturité de 5 ans, 6,75% net l'an sur la maturité de 7 ans et 7,00% net l'an sur la maturité de 10 ans. Le remboursement se fera par amortissement semestriel constant après un différé de 2 ans sur la maturité de 5 ans, un différé de 3 ans sur celle de 7 ans et un différé de 2 ans sur la maturité de 10 ans.

Article 3 : Les obligations sont exonérées d'impôts pour les investisseurs résidents au Burkina Faso.

Article 4 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Article 5 : La souscription de cet emprunt est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

Les placements seront effectués par un syndicat de placement formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréés par l'Autorité des Marchés Financiers.

La structuration et le placement dudit emprunt sont assurés par le consortium formé par Coris Bourse, la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF), la Société Africaine d'Ingénierie et d'Intermédiation Financières (SA2IF) et Image Finances Internationales (IFI).

Article 6 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 7 : La présente décision qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 02 SEPT 2026

Ministère de l'Economie et des Finances
Le Ministre
Burkina Faso

Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Etalon

AMPLIATIONS :

- DGTCP 1
- Coris Bourse 1
- SBIF 1
- SA2IF 1
- IFI 1
- J.O. 1

Synergie

EMETTEUR

TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

www.tresor.bf

CONSORTIUM

Coris Bourse
L'Excellence au service du rendement

S.B.I.F.
SOCIETE DE BOURSE
Société Burkinabè d'Intermédiation Financière

SA2IF
Société Africaine d'Ingénierie et d'Intermédiation Financières

IFI